

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article224>



# Pour la défense des hôpitaux et maternités de proximité

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : lundi 1er février 2010

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

L'Association pour une Constituante vous signale que la **Coordination nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité**, présidée par M. Michel Antony, est à l'origine de nombreuses doléances contre le démantèlement des services publics hospitaliers. Ce travail de grande ampleur sensibilise nos Cercles locaux autour de revendications exprimées par les citoyens. Les règles du jeu politique sont, une nouvelle fois, à remettre à plat pour défendre les services publics, la démocratie.

---

## Présentation rapide de la COORDINATION NATIONALE

Association loi 1901 fondée de manière **fédérale** en **avril 2004 à Saint-Affrique** avec des comités ayant parfois des années d'existence. Elle est **agrée comme Association d'usagers depuis août 2008** : tous ses comités peuvent donc être représentants dans les instances sanitaires locales, départementales et régionales.

Elle entretient des contacts avec au moins 200 localités sur toute la France, dont près de 80 comités affiliés représentant plus de 12 000 membres. Chaque comité affilié conserve évidemment son **autonomie**.

Son conseil d'administration est actuellement composé de **30 membres provenant de 16 régions** sanitaires. Elle est représentée dans chacune d'elles par un vice-président qui assure le lien entre les comités et coordonne leurs actions.

Elle organise **2 fois par an des Journées Nationales (Rencontres)** qui, outre un soutien au comité organisateur, permettent de diffuser des informations utiles aux comités participants. Elles sont l'occasion d'une mutualisation des expériences et des savoir-faire, d'une réflexion commune sur des sujets sans cesse renouvelés et actualisés et de réunions publiques avec informations et débats. **Les Assemblées Générales définissent les grandes orientations et les actions** que le Conseil d'Administration est ensuite chargé de mettre en oeuvre.

Elle entre en contact chaque fois que nécessaires avec des partenaires multiples (syndicats de personnels et de médecins, partis et collectifs, associations de défense des services publics ou d'usagers, etc.) et des interlocuteurs institutionnels (Région, APVF, ADF, ARF, Fédération Hospitalière de France, ...). Elle privilégie l'action commune avec les deux autres collectifs nationaux : Convergence pour Défense et Développement des Services Publics, et Collectif contre les franchises.

Son objectif est de **faire converger tous les regroupements citoyens pour sauver, améliorer et promouvoir les services publics sanitaires et maintenir un aménagement équitable du territoire, afin d'offrir une santé de qualité à tous les habitants** : elle le fait sans exclusive et en toute clarté. Elle le fait au nom d'une **démocratie sanitaire décisionnelle** à inventer et développer, qui inclurait enfin toutes les parties prenantes, à commencer par usagers, personnels et élus locaux, sur une base égalitaire et délibérative, pas seulement consultative.

Comme l'ensemble des comités qui la constituent ou collaborent avec elle, la coordination lutte **contre le démantèlement des services publics hospitaliers**, les fermetures de sites et de services. Elle met l'accent **sur la demande et les besoins de la population et des territoires**, alors que les ARH et le Ministère de la Santé mettent eux l'accent sur l'offre. Elle milite pour **l'égal accès aux soins pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire national**. Cet objectif suppose un maillage du territoire s'appuyant sur un plateau technique minimum définissant un **Site Hospitalier Territorial de Proximité** et comprenant au moins (**ATTENTION** ces propositions sont évidemment à discuter, à moduler et améliorer pour chaque site, et à étoffer pour les gros établissements) :

- ▶ Une maternité de niveau 1 (accouchements des grossesses non classés à risque)
- ▶ Un service d'urgence de niveau 1 (urgentistes) et un SMUR
- ▶ Un service de chirurgie de niveau 1 (astreinte et activité de chirurgie viscérale)
- ▶ Un service de surveillance continue
- ▶ Un service de médecine de niveau 1 (médecine hospitalière polyvalente)
- ▶ Un service de radiologie avec radiologie conventionnelle et scanner
- ▶ Un service de biologie
- ▶ Un équipement de télémédecine permettant des expertises extérieures.

## Pour la défense des hôpitaux et maternités de proximité

---

La Coordination ne demande pas tout partout, mais revendique l'arrêt des restructurations arbitraires, et pour tou(te)s les patient(e)s potentiel(le)s que nous sommes, une prise en charge minimum de proximité. Cela doit se faire dans **une logique de réseau vraiment équilibré et surtout démocratiquement réalisé**, débouchant si nécessaire sur les structures de niveau 2 et 3 et sur d'autres spécialités.

L'ensemble des activités, propositions, contacts et dossiers... est disponible sur son site internet

<http://www.coordination-nationale.org>. Le contact officiel est [postmaster@coordination-nationale.org](mailto:postmaster@coordination-nationale.org)

**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité** Siège social :

Hôtel de Ville - 12400 **ST AFFRIQUE** - SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017 - Arrêté d'Agrément

14/08/2008 - N2008AG0003 Site : <http://www.coordination-nationale.org> - Contact :

[postmaster@coordination-nationale.org](mailto:postmaster@coordination-nationale.org) Président : **Michel ANTONY** - 3 rue Labarbe - 70200 MAGNY VERNOIS -

(France) Tel. 09.63.51.02.57 - Télécopie 03.84.62.91.65 - P. 06.63.82.28.24 - [Michel.Antony@wanadoo.fr](mailto:Michel.Antony@wanadoo.fr)